



Le Ministre d'Etat

Ministre de la Justice et Garde des Sceaux

**ARRETE MINISTERIEL N° 190/CAB/ME/MIN/J& GS/2018 DU 19 08 2018
MODIFIANT ET COMPLETANT L'ARRETE N°026 DU 23 MARS 2013, PORTANT
NOMINATION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA
COMMISSION NATIONALE OHADA**

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX;

Vu la Constitution, telle que modifiée et complétée à ce jour par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certaines dispositions de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en son article 93 ;

Vu l'Ordonnance n°80-088 du 18 janvier 1980 portant création du Ministère de la Justice ;

Vu telle que modifiée à ce jour, l'ordonnance n°82-027 du 19 mars 1982 fixant l'organisation et le cadre organique des Ministères du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n°17/004 du 18 avril 2017 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 17/005 du 08 mai 2017 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministre d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 17/024 du 10 juillet 2017 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement, spécialement en son article 17 alinéa 2 ;

Vu l'Ordonnance n° 17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères, spécialement en son article 1^{er}, B, 4 ;

Vu le Décret n° 010/13 du 23 mars 2010 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), spécialement en ses articles 11 et 12 ;

Vu l'arrêté n° 407/CAB/MIN/J&DH/2010 du 14 octobre 2010 portant Règlement Intérieur de la Commission Nationale OHADA ;

Revu l'arrêté n° 257/CAB/MIN/J&DH/2013 du 13 août 2013 portant nomination des membres du Secrétariat Technique de la Commission Nationale OHADA.

Attendu qu'il y a lieu de procéder à un réaménagement en vue de redynamiser la Commission Nationale OHADA.;

Vu les dossiers personnels des intéressés;

Vu la nécessité et l'urgence ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres de l'Assemblée Générale de la Commission Nationale OHADA, les personnes dont les noms suivent :

1. **Monsieur Fiston Bulambo Baliwa**, Représentant du Cabinet du Président de la République
2. **Monsieur Christian Lutamunu Muzola**, Représentant du Cabinet du Président de la République
3. **Monsieur Patrice Pungwe**, Représentant du Cabinet du Premier Ministre ;
4. **Monsieur Roger Thoto Maluma**, Représentant du Cabinet du Premier Ministre
5. **Monsieur Roger Masamba Makela**, Représentant du Ministère de la Justice
6. **Monsieur André Kibambe Kikangala**, Représentant du Ministère de la Justice
7. **Monsieur Rex Ntoma Ndambele**, Représentant du Ministère de la Justice ;
8. **Monsieur Bernard Mpetshi Wooto**, Représentant du Ministère des Finances ;
9. **Monsieur Guy Muland A Muland**, Représentant du Ministère des Finances
10. **Monsieur Philippe Minga Ikul**, Représentant du Ministère de l'Économie Nationale
11. **Monsieur Lilongo Baende**, Représentant du Ministère du Commerce
12. **Monsieur Petrous Kalala Mutamba**, Représentant Ministère de l'Industrie
13. **Monsieur Stany Ntaka Nsamalo**, Représentant du Ministère des Affaires étrangères et Coopération régionale
14. **Monsieur Guylain Malere Mudekereza** , Représentant du Ministère du Plan
15. **Monsieur José Lepieux Cimbanga Kabongo**, Représentant du Ministère du Plan ;
16. **Monsieur Chris-Cicéron Bakumba**, Représentant Ministère du Transport et Voies de communication
17. **Monsieur Prince Kongolo**, Représentant du Ministère du Budget
18. **Monsieur Bernard Ditutala Singa**, Représentant du Ministère du Travail, Emploi et Prévoyance Sociale
19. **Monsieur Mamane-Putu Jules-Guelord**, Représentant du Ministère de l'Agriculture
20. **Monsieur Francis Lugunda Lubamba**, Représentant du Ministère du Portefeuille



21. **Monsieur André Kashala**, Représentant du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et Classes Moyennes
22. **Madame Lundula Sifa**, Représentante de la Banque Centrale du Congo
23. **Monsieur Christian Kalonda Ngoyi**, Représentant de la Fédération des Entreprises du Congo
24. **Monsieur Jean Marie Nkala Kabasele**, Représentant de la Fédération Nationale des Artisans, Petites et Moyennes Entreprises Congolaises ;
25. **Monsieur Bini Gonda**, Représentant de l'Association Congolaise des Banques
26. **Monsieur Hervé Kanene Mahima**, Représentant de l'Ordre des Avocats
27. **Monsieur Tony Mwaba Kazadi** , Représentant des Institutions universitaires
28. **Monsieur Jean A. Bifunu Mfimi**, Représentant du Notariat de la ville de Kinshasa ;
29. **Monsieur Sylvain Mubenga Kalala**, du Greffe de la Cour de Cassation
30. **Monsieur Joe Mondonga Moyama**, Représentant des professionnels du service des droits d'auteurs
31. **Monsieur Mukuna Kakolela**, Représentant des Professionnels du Service de la propriété industrielle
32. **Monsieur Katulanya Isu**, Représentant du Comité professionnel des Coopératives d'épargne et crédits
33. **Monsieur William Mbuyamba Kalombayi**, Représentant de l'Ordre des experts comptables.
34. Le Président et les quatre présidents des sous commissions de la Commission Permanente de la de Réforme du Droit Congolais.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté sont abrogées.

Article 3 : Le Secrétaire Général à la Justice et le Président de la Commission Nationale OHADA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 12 2019

Alexis THAMBWE MWAMBA

